

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2024_01_18_03**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Etienne Glémot, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 12 janvier 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 9

Votants : 13

Présents : Étienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Florence MARTIN, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Charles PARNET, Thérèse BAZOT, Brigitte CERINI et Chantal MAHOT.

Excusés : Marie-Ange FOUCHEREAU, Estelle BASTARD, Mireille POILANE, Yamina RIOU, Louis BOUTIN, Jean-Claude LECUIT, Patricia MICHEL et Serge FRETAULT.

Absent : néant.

Pouvoirs : Marie-Ange FOUCHEREAU à Etienne GLEMOT, Estelle BASTARD à Marie-Claude HAMARD, Mireille POILANE à Brigitte CERINI et Yamina RIOU à Chantal MAHOT.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Adhésion 2024 à L'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT que le CIAS des Vallées du Haut-Anjou souhaite bénéficier des services de l'UDCCAS en 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'afin de bénéficier des services de l'UDCCAS il convient d'adhérer à cette union départementale ;

CONSIDÉRANT le montant annuel de la cotisation 2024 estimé à 1 600 euros ;

ENTENDU l'exposé du Président, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- valide l'adhésion à l'UDCCAS au titre de l'année 2024 ;
- autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 25/01/2024

Et publication ou notification

du : 25/01/2024

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 18 janvier 2024,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président

Accusé de réception en préfecture
049-200078583-20240118-2024_01_18_03-DE
Date de réception préfecture : 25/01/2024

